

PROCÈS VERBAL

**Nombre de membres**

**en exercice** : 10

**Séance du lundi 25 janvier 2016**

L'an deux mille seize et le vingt cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 20 janvier 2016, s'est réunie sous la présidence de Flore THÉROND.

**Présents** : 7

**Sont présents** : Flore THÉROND, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Claude BEAU, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA

**Votants** : 9

**Représentés** : Lydie COUDERC, Gaspard PICANDET

**Excuses** :

**Absents** : Guillaume BELLATON

**Secrétaire de séance** : Marie-Aude SAINT-PIERRE

À l'ouverture de séance, madame le maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, et avant d'examiner l'ordre du jour, madame le maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Plan de financement isolation ancienne mairie,
- plan de financement mise en accessibilité WC publics,
- plan de financement chape hydraulique pour retables église,
- plan de financement isolation portes-fenêtres mairie.

Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Il est finalement procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Arrivée de madame SAINT-PIERRE.

**Objet : Plan de financement Amélioration abords magnanerie - DE 2016 001**

Madame le maire informe le conseil de la possibilité d'aménager les abords de la magnanerie en construisant une dalle de béton, qui accueillera la colonne de tri sélectif, et ainsi contribuer à une éco-responsabilité des installations de la commune.

Le plan de financement prévisionnel peut dès lors se présenter ainsi :

**Voirie 2016 (opération 9200) :**

Conseil départemental (PED 2012) : 1 400,00 €

Quote-part communale : 1 726,00 €

**Total : 3 126,00 €**

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de madame le maire, et à l'unanimité,

*Adopte* le plan de financement tel que défini ci-dessus,

*Autorise* madame le maire à solliciter les subventions et à signer tout document y afférent.

**Objet : Demande de subvention Hardi les arts - DE 2016 002**

Madame le maire informe le conseil d'un courrier reçu en mairie le 23 décembre 2015, en provenance de l'association Hardi les arts de Florac. Cette dernière sollicite la participation financière de la commune de

Quézac pour son programme Les Hebdos de l'été, pour la saison 2016, afin de proposer des concerts de qualité.

Cette programmation compte au total 25 concerts autour des gorges du Tarn et du Mont Lozère.

Pour la commune de Quézac, deux dates sont proposées, une en juillet et une en août, sur Blajoux et sur Quézac, pour la somme globale de 1 600 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Accepte* de subventionner l'association Hardi les arts à hauteur de 1 600 € pour l'année 2016,

*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent.

Objet : Concert organisé par l'association Stolon

Par courrier en date du 18 décembre 2015, l'association Stolon - arts et sciences, sollicite la participation financière de la commune de Quézac, pour l'organisation d'un concert en l'église de Quézac durant l'année 2016. Les concerts de l'association Stolon font intervenir divers instrumentistes autour d'instruments Baschet.

Le programme propose une date en l'église de Quézac, au cours de l'été 2016. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de programmer un tel concert.

La date du vendredi 12 août est avancée.

Une discussion s'engage sur le contenu du concert qui n'est pas précisé.

Afin d'obtenir plus de détail quant au coût et au contenu du concert proposé le directeur artistique de l'association Stolon sera invité à présenter plus en détail le concert prévu.

Cette décision est *ajournée*.

Objet : Tarification 2016 VVB - DE 2016 003

Madame la gestionnaire du village vacances de Blajoux demande à actualiser divers tarifs de prestations en vente dans l'établissement.

Les tarifs actuels sont :

- Supplément animal domestique : **12 €** / semaine ;
- location équipement bébé (lit, table à langer, réhausseur, baignoire, barrière de protection) : **8 €** / semaine ;

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Supplément animal domestique : **15 €** / semaine ;
- équipement bébé : **gratuit** ;
- taxe de séjour (délibération de la communauté de communes) : **incluse** dans le séjour ;
- jus de pomme de pays (en vente à la réception) : **4 €** / bouteille ;
- plaque chauffante électrique 4 foyers : **15 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Approuve* les tarifs pour l'année 2016 tels qu'exposés ci-dessus.

Objet : Echange de parcelle commune / PLANTIER - DE 2016 004

Madame le maire expose le fait que la commune, propriétaire de la parcelle cadastrée Section A n°1012, sise sur la commune de Florac, d'une superficie de 1 840 m<sup>2</sup>, jouxte le terrain de M. PLANTIER Gérard. Ce dernier est propriétaire de 2 parcelles sises sur la commune de Florac Section A n°1071 et 1072. La commune de Quézac est également propriétaire de la voie communale n°8 à cet endroit.

Or, les limites de propriété étant inexactes, il est devenu nécessaire de procéder à un alignement de parcelles le long de la propriété de M. PLANTIER, ce qui aura pour effet de réduire sensiblement la surface des parcelles cadastrées Section A n°1071 et n°1072, par le retrait de 1 m. de chaque côté de la voie communale n°8, soit 270 m<sup>2</sup> environ. Cette zone est matérialisée sur le plan ci-annexé en rose.

En compensation de cette perte de terrain, M. PLANTIER demande à ce que lui soit échangée une portion de la parcelle cadastrée Section A n°1012 de 580 m<sup>2</sup> environ, et matérialisée en orange sur le plan ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Accepte* l'échange de parcelle tel que décrit ci-dessus,

*Demande* que la totalité des frais de notaire soient assumés par M. PLANTIER Gérard, qui est à l'origine de cette demande,

*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent.

#### Objet : Départ de la Lozérienne VTT

Madame le maire informe l'assemblée de la possibilité offerte par l'association Ludovic Valentin organisation en matière de programmation événementielle. En effet, cet organisme propose des arrivées et des départs de courses cyclistes à étape, à valeur régionale voire nationale, et de nombreux participants.

Afin de permettre le départ de cette course dans Quézac, en période estivale, des moyens techniques et humains sont demandés, ainsi qu'une participation financière, à hauteur de 2 500 €.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette dépense.

Une discussion s'engage sur la somme demandée en dépense, et l'opportunité pour la commune d'un tel événement. Afin de préciser les besoins et d'évaluer la nécessité de cette dépense, le conseil municipal demande à voir le représentant de cette organisation avant de prendre toute décision.

Cette décision est donc *ajournée*.

#### Objet : Plan de financement isolation ancienne mairie - DE 2016 005

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer les menuiseries des ouvertures du bâtiment de l'ancienne mairie qui abrite actuellement une association et un logement. Pour cela, une consultation a été effectuée auprès de différents prestataires, ce qui a permis de recueillir un devis pour la somme globale de 9 425 € HT, soit 9 943,38 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

#### **Isolation ancienne mairie**

DETR (50 % du HT) :	4 712,50 €
Quote-part communale :	4 712,50 €
TVA :	518,38 €
<b>Total :</b>	<b>9 948,38 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Décide* l'isolation de l'ancienne mairie ;

*Adopte* le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;

*Dit* que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;

*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

#### Objet : Plan de financement mise en accessibilité WC publics - DE 2016 006

Madame le maire informe l'assemblée de la nécessité de se conformer à la réglementation sur l'accessibilité des installations municipales accueillant du public. Un audit a permis de localiser deux sites à aménager : il s'agit des Wc publics aux abords des deux églises de Quézac et de Blajoux. Une consultation a permis de recueillir un devis pour la somme globale de 2 082,36 € HT, soit 2 298,83 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

**Accessibilité des WC publics de la commune**

DETR (50 % du HT) :	1 041,18 €
Quote-part communale :	1 041,18 €
TVA :	216,47 €
<b>Total :</b>	<b>2 298,83 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
*Décide* d'engager des travaux de mise en accessibilité des WC publics de la commune ;  
*Adopte* le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;  
*Dit* que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;  
*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

**Objet : Plan de financement chape hydraulique pour retables église - DE 2016 007**

Madame le maire informe le conseil de la suite à donner aux travaux de restauration des retables de l'église de Quézac. En effet, ces retables étaient posés sur un sol brut, humide, qui a causé leur détérioration. Un atelier spécialisé mandaté par le département, qui est intervenu sur ce chantier, a proposé une solution afin d'isoler les retables de l'humidité : il s'agit de la construction d'une chape de chaux hydraulique, pour la somme de 1 200 € HT, soit 1 400 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

**Construction d'une chape de chaux hydraulique dans l'église de Quézac**

DETR (50 % du HT) :	600,00 €
Quote-part communale :	600,00 €
TVA :	240,00 €
<b>Total :</b>	<b>1 440,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
*Décide* d'engager des travaux de construction d'une chape de chaux hydraulique dans l'église de Quézac ;  
*Adopte* le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;  
*Dit* que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;  
*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

**Objet : Plan de financement isolation portes-fenêtres mairie - DE 2016 008**

Madame le maire informe le conseil de la nécessité de remplacer les portes-fenêtres du secrétariat de mairie qui ne sont plus du tout aux normes par des portes-fenêtres RT 2012. Pour cela, une consultation a été effectuée auprès de différents prestataires, ce qui a permis de recueillir un devis pour la somme globale de 1 890 € HT, soit 2 268 € TTC.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

**Isolation portes-fenêtres mairie**

DETR (50 % du HT) :	945,00 €
Quote-part communale :	945,00 €
TVA :	378,00 €
<b>Total :</b>	<b>2 268,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
*Décide* l'isolation de l'ancienne mairie ;

*Adopte* le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;  
*Dit* que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 de la commune ;  
*Autorise* madame le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

### **Questions diverses :**

#### **\* Carte personnalisée pour le PCS**

Madame le maire présente les dernières évolutions du Plan communal de sauvegarde, et la possibilité qui est offerte par les services de la DDT de créer une carte communale personnalisée.

Après discussion, il est décidé de faire figurer les points sensibles en cas de risque de canicule et de grand froid. Il est également décidé de ne pas faire appel à un système d'alerte de masse.

#### **\* Pont monument**

La consultation pour la restauration du Pont monument de Quézac a permis de réceptionner cinq réponses de groupements associant des architectes du patrimoine.

Trois des cinq offres étant éligibles, un processus de négociation est engagé auprès d'eux, après analyse de l'agence Lozère ingénierie. Ces trois groupements seront reçus en mairie le mardi 9 février 2016 dans le cadre d'une commission spécialement constituée pour ce marché.

Le conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 19h55.